

Ecole Maternelle Les Hauts de Saint Nicolas
Rue Pasteur
95130 Le Plessis-Bouchard

Procès-Verbal de la réunion du 1^{er} Conseil d'école du vendredi 15 octobre 2021

Le conseil d'école s'est réuni le 15/10/2021 à 18h00 à l'école.

Personnes présentes :

Madame Demeyer, Directrice

Mesdames Agésilas, Delargillière, Legrand, Plaquet, Enseignantes

Monsieur Lambert-Motte, le Maire

Madame Nespoulous, Conseillère municipale déléguée aux affaires scolaires et périscolaires

Mesdames Bretaudeau, Ben Zid, Huynh Dussaulx, Reis, Parents d'élèves élus (titulaires et suppléantes)

Personnes excusées :

Madame Dulimon, l'Inspectrice de l'Éducation Nationale

Mesdames Palisson, Métivier, Enseignantes

Mesdames Magnon-Darnault, Leclercq, Parents d'élèves élus

Rappel de l'ordre du jour :

Installation du conseil d'école 2021 / 2022

Fonctionnement de l'école

- Structure pédagogique et effectifs
- Rentrée
- Élections
- Mise à jour et vote du règlement intérieur
- Evaluations de Grande Section
- Sécurité : exercice incendie, protocole sanitaire, entrées et sorties des enfants
- Coopérative scolaire
- Activités Pédagogiques Complémentaires

Vie de l'école : projets et activités pour l'année 2021/2022

Ecole et Mairie

- Travaux demandés et effectués
- Ouverture de la nouvelle école

I. Hommage à Samuel Paty

Lecture du discours de Ferdinand Buisson prononcé en 1903.

II. Installation du Conseil d'école 2021 / 2022

- Présentation des membres
- Modalités d'organisation

Le Conseil d'Ecole est constitué pour une année mais siège jusqu'à l'intervention du renouvellement de ses membres en début d'année scolaire prochaine.

Il se réunit au moins une fois par trimestre : nous avons fixé le deuxième Conseil d'Ecole le mardi 29/03/22 et le troisième Conseil d'Ecole le mardi 28/06/22.

- Attributions du conseil d'école :

Le Directeur fixe l'ordre du jour qu'il communique aux Représentants des parents 8 jours avant le Conseil d'Ecole. Les parents ont la

possibilité d'envoyer des questions avant l'établissement de l'ordre du jour qui peuvent être traitées ou non durant le Conseil. Le Conseil d'Ecole réunit les représentants des parents d'élèves qui expriment la voix de tous les parents et qui ne siègent pas en tant que parent de leur enfant.

Il donne son avis sur les principales questions de la vie scolaire et aborde les questions collectives et non les situations individuelles d'enseignant, d'Atsem ou d'élève.

Le Conseil d'Ecole vote le projet d'école et le règlement intérieur.

III. Fonctionnement de l'école

1) Effectifs et structure

- Effectifs et structure de l'école

A ce jour, les effectifs sont les suivants :

Nombre d'élèves en PS	34
Nombre d'élèves en MS	35
Nombre d'élèves en GS	35
Nombre total d'élèves	104

4 classes	
PS	27
PS/MS - 7/20	27
MS/GS - 6/19	25
MS/GS - 9/16	25

La classe de PS est assurée par Madame Amélia Demeyer et Madame Fatou Plaquet (le jeudi). L'Atsem est Madame Séverine Colin.

La classe de PS/MS est assurée par Madame Tertulie Agésilas. L'Atsem est Madame Karine Evrard.

La première classe de MS/GS est assurée par Madame Delargillière qui remplace actuellement Madame Métivier, en arrêt maladie. L'Atsem est Madame Cindy Legrand (à temps partiel : de 8h à 13h45)

La seconde classe de MS/GS est assurée par Madame Palisson (le lundi et mardi) et Madame Legrand (le jeudi et vendredi). L'Atsem est Madame Élisabeth Salmon. Madame Salmon est 2 après-midis dans une classe de MS/GS et 2 après-midis dans l'autre.

2) Rentrée

La rentrée s'est bien déroulée. Rentrée échelonnée pour les élèves de PS.

Le jeudi 2 septembre :

- Classe de PS : un groupe de 9h à 10h et un autre de 10h15 à 11h15. Pas d'école l'après-midi.
- Classe de PS/MS : le groupe de PS de 9h00 à 10h00 et les MS à partir de 10h15 et toute la journée.
- Classes de MS/GS : les élèves sont entrés à partir de 8h20 pour toute la journée.

Les parents des PS ont été autorisés à rester en classe le jeudi 2 septembre puis à entrer jusqu'à la porte de la classe le vendredi 3 septembre.

Les élèves de Petite Section se sont vite acclimatés à l'école et au rythme des activités. Les séparations à la porte se sont rapidement bien passées.

Les réunions de rentrée se sont déroulées le mardi 14 septembre pour 2 classes (PS et PS/MS) puis le jeudi 16 septembre (les 2 classes de MS/GS).

3) Élections

- Bilan des élections des représentants des parents d'élèves

Les élections ont eu lieu le vendredi 08 octobre 2021. Le vote était, cette année, exclusivement par correspondance. Participation des familles : 55.15%. Au total : 194 inscrits : 107 votants et 13 bulletins blancs ou nuls.

Parents élus titulaires : Madame Bretaudeau (maman de Marius en MS), Madame Magnon-Darnault (maman de Marius en GS), Madame Leclercq (maman de Caitlyn en GS), Madame Huynh Dussaulx (maman de Negann en PS).

Parents élus suppléantes : Madame Reis (maman d'Eva en PS) et Madame Ben Zid (maman de Naïm en PS).

Il est précisé que les parents élus sont regroupés sur la liste de l'Association Indépendante des Parents d'Elèves (AIPE) suite à une question de Madame Nespoulous.

- Modalités de communication

Madame Bretaudeau explique que les informations sont communiquées aux adhérents AIPE par mail et par un padlet.

Les coordonnées de l'association et de ses membres sont également affichées sur le panneau vitré près de la porte de l'école.

4) Règlement intérieur de l'école

- Présentation des « documents cadres »

Le règlement intérieur fixe les droits et devoirs de chaque membre de la communauté éducative.

Il repose sur 2 documents institutionnels : le Code de l'éducation (articles L401-1 à L401-4 ; articles D411-1 et D411-2) et le règlement type départemental des écoles maternelles et élémentaires publiques (Circulaire n° 2014-088 du 9 juillet 2014)

- Modifications :

- mise à jour de la date du vote du règlement intérieur : est indiquée la date du Conseil d'Ecole, le 15/10/21.
- Le Ministre de l'Éducation Nationale a souligné sa mobilisation contre le harcèlement : « Le harcèlement nie les valeurs de la République et de son école. C'est pourquoi, il est si indispensable de lutter contre ce fléau qui nuit tant à la vie collective et à celle d'enfant trop d'élèves ». Un paragraphe y faisant référence est donc ajouté au chapitre « vie scolaire » : « Les élèves doivent être préservés de tout propos ou comportement humiliant et respectés dans leur singularité. En outre, ils doivent bénéficier de garanties de protection contre toute violence physique et morale. A ce titre, lors d'une possible situation d'intimidation scolaire rencontrée au sein de l'école, un ou plusieurs élèves peuvent être entendus par un ou deux membres de l'équipe d'école ou du pôle ressource avec l'accord de l'inspectrice de l'éducation nationale de la circonscription. »
- Rubrique « santé » : mise à jour des maladies nécessitant une éviction scolaire et un retour avec certificat médical (arrêté du 3 mai 1989). Ajout de la coqueluche, de la diphtérie, méningite, hépatite A, typhoïde et paratyphoïde. Suppression de la grippe épidémique, varicelle, herpès et hépatite virale. Monsieur le Maire demande l'ajout de la COVID 19 dans les maladies avec éviction obligatoire. Le protocole sanitaire évoluant rapidement, les membres du Conseil d'Ecole décident d'indiquer la mention suivante : « L'accueil d'un enfant atteint de la COVID 19 ou cas contact se fera en fonction du protocole sanitaire en vigueur ».
- Paragraphe « sécurité » : l'équipe pédagogique souhaite supprimer la mention du nombre d'enseignants de service car le planning de service est variable selon la présence des enseignants. Les parents d'élèves demandent à ce que la mention « au moins 2 enseignants » apparaisse sur le règlement intérieur dans « La surveillance de la cour de récréation est assurée par au moins deux enseignants le matin et l'après-midi ». Après consultation, tous les membres du Conseil d'Ecole sont d'accord. La mention est donc ajoutée.
- Rubrique « Concertation entre les familles et le personnel enseignant » : mise à jour du mot « livret scolaire » qui est devenu « le carnet de suivi des apprentissages ».

Madame Nespoulous demande si l'école impose un âge minimal pour les personnes autorisées à venir chercher les enfants. Madame Demeyer explique qu'à l'école maternelle, les parents sont les seuls à pouvoir choisir les personnes qui peuvent venir chercher leur enfant à leur place. Ils doivent formaliser ce choix par un écrit.

L'équipe pédagogique demande aux parents élus de communiquer avec les parents d'élèves en soulignant 2 points du règlement intérieur avec lesquels l'équipe rencontre des difficultés depuis la rentrée :

- « Ne confier ni jouets, ni objets, ni gadgets, ni médicaments, ni bonbons, ni gâteaux, ni pièces de monnaie » : la Directrice explique que plusieurs enfants ont ramené de la nourriture dans les sacs à dos ou dans les poches. Elle rappelle que c'est interdit (sauf dans le cadre des anniversaires ou projets autour de l'alimentation) car cela pose un grave danger pour certains enfants de l'école qui souffrent d'allergies alimentaires et qui pourraient en avaler. Il en est de même pour les jouets de la maison qui sont interdits à l'école car ils sont source de conflits entre les enfants et peuvent être dangereux s'ils sont trop petits.

- Vote du règlement intérieur : les membres du Conseil d'Ecole votent à l'unanimité la version du 15/10/21.
- Modalités de transmission aux familles

Le nouveau règlement intérieur de l'école sera envoyé aux familles par email par l'Ecole. La Municipalité le mettra également en ligne

sur son site.

5) **Evaluations « pour une entrée sécurisée au CP »**

- Rôle

Les évaluations de GS permettent l'identification des besoins de chaque enfant. Elles permettent d'envisager des régulations dans les compétences programmées par l'enseignant.

Ces évaluations sont nationales.

- Période

Sauf avis contraire de la Direction Académique, elles seront proposées durant la seconde période (novembre-décembre).

- Communication aux parents

Ces évaluations sont un outil pour l'enseignant. En cas de nécessité, il pourra être amené à s'entretenir avec les parents.

6) **Sécurité**

- Exercices de sécurité

- Bilan du premier exercice de sécurité

Le premier exercice d'évacuation s'est bien déroulé. Il avait une vocation pédagogique pour réactiver ou apprendre les réflexes aux adultes et enfants au retentissement de l'alarme. Tout le monde était prévenu de jour et de l'heure. Le responsable des Services Techniques et son collaborateur étaient présents pour aider la Directrice. Toute l'école a évacué en 1 minute 40. A noter que c'était la matinée où une classe a fermé en raison d'un cas positif à la Covid. L'effectif de l'école n'était pas au complet.

- Présentation des exercices de sécurité à venir

Un second exercice sera refait dans l'année : les enfants et les enseignants ne seront pas prévenus de la date exacte.

Des Plans Particuliers de Mise en Sureté (PPMS) (en cas de risques majeurs) seront effectués. Les dates sont déterminées par la Direction Académique. Celles-ci ne sont pas connues à ce jour.

- Protocole sanitaire

L'école s'est constituée en groupe car il n'est pas possible de créer des groupes classes durant certains temps comme le dortoir ou les temps périscolaires.

Il est à noter que le protocole sanitaire s'adapte en temps réel à la situation sanitaire qui évolue rapidement. Depuis la rentrée, il y a eu plusieurs modifications importantes dont une en début de semaine. Un courrier très détaillé et un consentement pour les tests salivaires de dépistage a été donné en début de semaine.

En cas de résultat positif, l'enfant serait en isolement 10 jours.

En cas de résultat négatif, il reviendrait à l'école.

Si le consentement n'est pas donné ou s'il manque l'attestation de la sécurité sociale (ou photocopie de la carte vitale), l'enfant serait en isolement 7 jours.

Il est précisé à une question de parent d'élève que l'enfant pourra revenir à l'école avec un test négatif effectué dans un laboratoire extérieur à l'école.

Le premier principe du protocole sont les précautions que les parents doivent prendre avant de conduire leur enfant à l'école :

- surveiller l'apparition de symptômes chez leurs enfants ;
- avoir une hygiène stricte des mains comprenant le lavage au départ et au retour à la maison ;
- en cas de symptômes évocateurs de la Covid-19 ou de fièvre (38°C ou plus), l'enfant ne doit pas se rendre à l'école : les parents prennent avis auprès du médecin traitant qui décide des mesures à prendre
- ne pas conduire à l'école :
 - les élèves ayant été testés positivement au SARS-Cov2 ;
 - les élèves dont un membre du foyer a été testé positivement
 - les élèves identifiés comme contact à risque par la CPAM

Lorsqu'ils ne conduisent pas leur enfant à l'école, informer la directrice d'école des raisons de son absence.

Il est essentiel, lorsque l'élève ou un autre membre du foyer est atteint de la Covid-19, ou que l'élève a été identifié contact à risque, qu'il respecte une période de quarantaine et que les parents le signalent immédiatement l'école.

Madame Huynh Dussaulx demande la date de la campagne de dépistage par tests salivaires. Il est précisé qu'il n'y a pas de date encore arrêtée.

Madame Ben Zid demande des précisions sur la procédure pour les élèves entre le moment des tests salivaires et les résultats. Il est répondu que les élèves sont accueillis en classe.

Le second principe est le port du masque pour tous les adultes à 50 mètres de l'école, dans l'enceinte de l'école, dans la cour et à l'intérieur de l'école. Beaucoup de parents arrivent pour récupérer leur enfant et ne mettent pas leur masque ni aux abords ni à l'intérieur de l'école.

Le troisième principe sont les gestes barrières (se laver très régulièrement les mains, tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir, utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter, saluer sans se serrer la main et éviter les embrassades).

Le lavage des mains consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant 30 secondes (en cours d'acquisition chez les enfants de Maternelle).

Le quatrième principe est l'aération des salles de classe ainsi que tous les autres locaux occupés pendant la journée sont aérés au moins 15 minutes le matin avant l'arrivée des élèves, pendant chaque récréation, au moment du déjeuner et pendant le nettoyage des locaux. Une aération d'au moins 5 minutes a lieu environ toutes les heures. Si les températures le permettent, l'aération dure toute la journée.

- Organisation des accueils et sorties des enfants

L'accueil de 8h20 à 8h40 : tous les enfants arrivent de façon échelonnée par l'entrée principale.

La sortie de 11h20 à 11h30 :

- Classe des PS et des PS/MS : par la porte principale
- Classe des MS/GS de Madame Delargillière : par la porte des toilettes des grands
- Classe des MS/GS de Mesdames Palisson et Legrand : par la porte de la classe

Cette organisation permet de fluidifier la sortie et d'éviter le brassage des enfants.

L'entrée de 13h20 à 13h30 : tous les enfants arrivent par le portail de la cour face au grand portail principal.

Madame Huynh Dussaulx ajoute qu'en cas de pluie, l'accueil des enfants se fait par la porte principale de l'école.

De 13h20 à 13h30, 2 Atsems s'occupent du coucher des PS et 2 Atsem surveillent les toilettes des enfants de la cour et s'occupent des soins.

Les 4 enseignants sont dans la cour. L'entrée échelonnée par la cour permet une meilleure surveillance de la cour et des enfants qui arrivent.

La sortie de 16h20 à 16h30 : même organisation qu'à 11h20 :

- Classe des PS et des PS/MS : par la porte principale
- Classe des MS/GS de Madame Delargillière : par la porte des toilettes des grands
- Classe des MS/GS de Mesdames Palisson et Legrand : par la porte de la classe

Cette organisation permet de fluidifier la sortie et d'éviter le brassage des enfants.

7) Gestion de la coopérative scolaire

- Rôle de la coopérative

Le premier appel aux dons pour la coopérative scolaire est en actuellement en cours. Ces dons facultatifs permettent d'améliorer la vie de la classe en finançant des dépenses non prévues par le budget alloué par la Municipalité (achat de matériel / jeux / livres pour la classe, participation aux sorties...)

Elle est vérifiée par l'OCCE (Office Central de la Coopération à l'École).

- Présentation du bilan financier de la coopérative scolaire

Les comptes de l'année précédente ont été clôturés. Deux parents d'élèves sont venus vérifier et signer : Madame Bretaudeau et Madame Magnon-Darnault.

A la clôture (31/08/21), les comptes étaient de 1898,98€.

8) Organisation des Activités Pédagogiques Complémentaires

- Rôle des APC

Les APC sont un dispositif d'accompagnement différencié, adapté aux besoins de certains élèves, pour les aider à surmonter certaines difficultés d'apprentissage. Elles sont réservées aux élèves de moyenne et grande section et soumises à l'accord des parents.

Les directives nationales sont de faire des activités renforçant les fondamentaux en langage et mathématiques.

Elles ont démarré le 20 septembre 2021.

IV. Vie de l'école

- Le thème commun de chaque classe est l'éco-citoyenneté. Il sera abordé différemment dans chaque niveau.
- Parcours culturel : le projet avec l'école de musique a été renouvelé. Les séances ont commencé le lundi 27 septembre 2021. Trois classes sont concernées par ce dispositif : les PS/MS (jeudi matin) et les 2 MS/GS (lundi après-midi). Il y a 2 intervenantes : Bénédicte Viteau (lundi) et Manuela Bley (jeudi).

Un parent d'élève demande des précisions sur la raison pour laquelle les élèves de PS ne participent pas au projet musique. Il est précisé que le projet musique est financé par la Municipalité qui est décisionnaire.

- Toutes les classes vont travailler la compréhension d'histoires (différentes selon le niveau) avec la méthode Narramus qui est interactive sur le tableau numérique.
- Semaine du goût : lundi 18 octobre 2021, nous démarrons une semaine où les enfants apprendront les bases d'un petit-déjeuner équilibré
- Photographe : photos individuelles
Le photographe viendra à l'école pour les photos individuelles le jeudi 18 novembre 2021.
Les photos seront à commander et payer sur internet et livrées à l'école.
- Photographe : photos de classe
Les photos de classe seront organisées le jeudi 19 mai 2022. Tout comme les photos individuelles, elles seront à payer sur internet et livrées à l'école.
- A l'occasion des fêtes de fin d'année, les élèves de PS et PS/MS participeront à la décoration des sapins du parvis de la mairie sur le thème de la forêt enchantée.
- Le Père Noël viendra à l'école le jeudi 16 décembre au matin accompagné de Madame Nespoulous et de Monsieur le Maire.
- L'école participera à un projet qui se nomme « En route pour les jeux olympiques 2024 » : il s'agira pendant 3 ans de travailler sur les jeux olympiques afin que les enfants vivent pleinement les jeux qui se dérouleront en France dans 3 ans.

1. Ecole et mairie : locaux et cadre de vie

- Travaux effectués

Divers travaux ont été effectués pour entretenir l'école. Madame Nespoulous indique qu'il n'y a pas eu de gros œuvre dans l'école durant l'été.

- Travaux en cours

Madame Nespoulous indique que des devis sont en cours pour réparer la toiture qui est abimée à plusieurs endroits. Cela a provoqué des coulures le long d'un mur dans la salle de jeux.

L'isolation coupe-feu de 2 réserves dans les classes de MS/GS est prévue durant les vacances scolaires (une des classes sera isolée pendant les vacances de la Toussaint).

La mise aux normes des lits du dortoir se poursuit cette année.

- Dernières demandes transmises

Demande de changement des robinets des toilettes qui sont difficiles à ouvrir pour les enfants et qui s'arrêtent très vite.

Ballon d'eau chaude de la douche qui n'a plus d'eau chaude.

Tracé d'une ligne au sol à ne pas franchir au niveau du portail que l'on ouvre à 13h20.

Suppression de l'angle mort au niveau de la cabane à vélos.

- Équipements numériques

L'académie de Versailles a équipé les 2 classes de MS/GS de l'école d'un tableau numérique et d'un ordinateur.

La mairie du Plessis-Bouchard a financé l'installation électrique, le câblage de connexion à internet et la pose d'un cadenas sur les ordinateurs afin de les sécuriser.

Madame Legrand précise que le cadenas de l'ordinateur de sa classe paraît mal fixé. Madame Nespoulous indique que Monsieur Teixeira, responsable informatique, viendra vérifier l'installation.

- Nouvelle école au Plessis-Bouchard

Monsieur le Maire répond aux parents d'élèves qui ont demandé à ajouter ce point à l'ordre du jour : ils souhaitent avoir des informations sur l'ouverture d'une nouvelle école au Plessis Bouchard et des conséquences sur les élèves de l'école maternelle des Hauts de Saint Nicolas.

Monsieur le Maire explique qu'un nouveau collège devrait être livré en septembre 2022 au Plessis Bouchard. Le collège actuel, Marcel Pagnol, sera donc réaménagé en école primaire après le déménagement, avec actuellement prévues 8 classes :

- 3 classes de maternelle qui allègeraient l'école maternelle Anne Franck
- 5 classes élémentaires qui allègeraient les écoles élémentaires F. Gaillardet (4 classes) et Saint Exupéry (1 classe)

Monsieur le maire précise que la surface du collège va permettre d'avoir 2 cours séparées, un restaurant scolaire, et des accueils de loisirs séparés.

L'accueil de loisirs « Les mille Pattes » pourrait lui, être installé au rez-de-chaussée de l'école Gaillardet et la médiathèque serait ainsi agrandie.

La carte scolaire devra être retravaillée mais devrait avoir peu d'impact sur les enfants sectorisés sur l'école Saint Nicolas.

Monsieur le Maire ajoute que les 2 années à venir risquent d'être chargées en termes d'effectifs dans les classes. En effet, le dernier programme de logements neufs date de 2018 mais la population scolaire a énormément augmenté. Il en a expliqué les raisons :

- en 2017, le Plessis Bouchard a été élue la ville la plus attractive du Val d'Oise
- 35% de la population du Plessis Bouchard a moins de 25 ans

La Municipalité indique que le Plessis Bouchard est donc attractif pour les familles. Les habitants qui quittent le Plessis Bouchard au moment de la retraite, ou avant, sont remplacés petit à petit par des familles avec des enfants en âge scolaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.

Au Plessis-Bouchard, le 15 octobre 2021

La secrétaire de séance
Mme Claire Delargillière

La directrice
Présidente du Conseil d'école
Mme Amélia Demeyer